

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 38 (1948)

Heft: 3

Artikel: Bâtons à marques de Savièse

Autor: Mariétan, Ignace

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La légende du clocher de Champéry.

par Basile Esborrat, Val d'Illicz.

A l'époque lointaine où la cure de Val d'Illicz était desservie par le Prieur Quintin, les Champérolains réclamaient avec insistance la construction d'un clocher digne de leur église promue Rectorat.

Où trouver les fonds ? le généreux Quintin ayant sacrifié une partie de sa belle fortune à l'agrandissement de son église paroissiale et spécialement à l'achat du tabernacle du maître-autel, un chef-d'oeuvre du genre assurent les connaisseurs. Le cuisant problème ne pouvait se résoudre.

Un jour que le brave Quintin arpentait son jardin en proie à cette hallucinante recherche de fonds, Satan lui apparut soudain à droite du rucher. « Je te promets les fonds nécessaires, gémit-il mais à une condition ! — Et laquelle ? demanda Quintin. — Tu m'abandonneras les âmes de tous les enfants qui naîtront désormais les dimanches entre la grand'messe et les Vêpres. Détail important, les Vêpres se chantaient alors à 2 heures. Le brave Prieur se gratta l'oreille. Une idée salvatrice illumina soudain son cerveau : J'accepte dit-il. Satan disparut avec un ricanement horrible. Dès ce moment le clocher de Champéry se construisit comme par enchantement. Mais dès lors, le malin Prieur fit chanter les Vêpres immédiatement après la grand'messe comme cela se pratique encore de nos jours. Satan, déçu, s'en venge a en coiffant le clocher de Champéry d'une énorme araignée, disaient les vieux. Mais de nos jours, l'appréciation a changé, si bien que le clocher de Champéry avec son charmant carillon (la mineur) fait l'admiration des archéologues qui le classent parmi les monuments historiques.

Bâtons à marques de Savièse.

Par Ignace Mariétan, Sion.

Autrefois, alors que l'écriture n'était pas encore en usage, on utilisait un procédé de comptabilité très simple et très original : on taillait des encoches dans des bâtonnets de bois. Ainsi en était-il pour le recouvrement des impôts, d'où le nom de taille qu'on leur donnait ; les boulangers, les bouchers inscrivaient ainsi la quantité de pain ou de viande qu'ils vendaient ; les vendeurs marquaient le nombre de brantes récoltées, par des encoches sur des échelas. Chaque famille avait sa marque, formée par une association de signes divers, composés de telle façon qu'on pût les tailler facilement avec la hache sur le bois ; ils

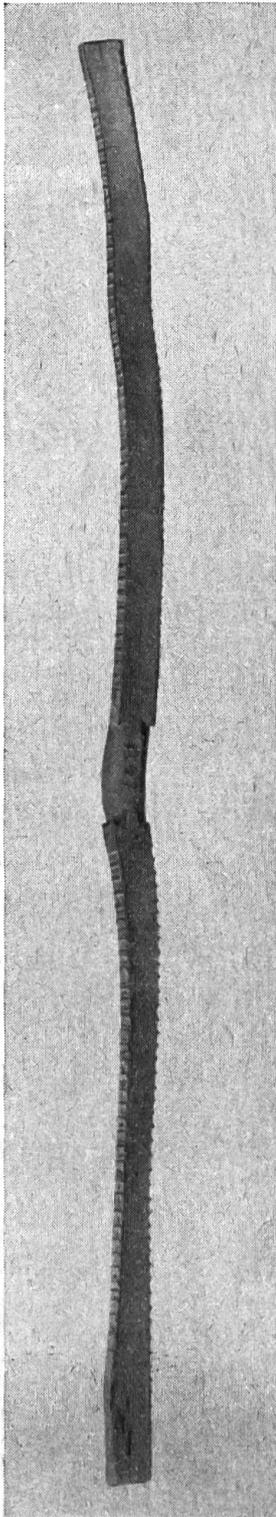


Photo Belalp Burgat & Paris, Lausanne.

Fig 1.

Vue d'ensemble du bâton
à marquer de Savièse (1841).

ne comportaient pas de contours arrondis. Ces marques ont servi à indiquer la répartition de l'eau des bisses, des droits d'alpage, la police du feu, et elles sont utilisées encore, en Valais, pour marquer les ustensiles et instruments en bois. On les grave avec un couteau, ou bien au moyen d'une matrice en fer, rougie au feu. Ce dernier procédé est utilisé pour marquer le bétail sur les cornes.

On peut distinguer une pièce de bois dite «tachère» ou «tailli» dans le Valais romand et «tessel» dans le Haut-Valais, sur laquelle on a pratiqué des incisions. Par exemple une incision longue et profonde signifie un droit; une incision moins longue de moitié, vaut un demi droit, un simple trait long donne un quart de droit, un demi trait correspond à un huitième de droit. De chaque «tessel» on découpe une partie qui constitue le titre du consort; la partie principale reste entre les mains du procureur ou contrôleur. Les deux parties portent la même marque de famille et les mêmes incisions. Pour faire la preuve de ses droits, le consort présente sa pièce de bois qui doit s'ajuster exactement avec celle du procureur.

D'autres pièces de bois constituent de vrais registres: à cet effet on taille les marques de famille sur des sortes de bâtons. Basile Luyet a décrit dans les cahiers valaisans du folklore (No 3, 1928) un de ces bâtons de 1821, en usage à Savièse. Il a dû servir soit pour la distribution des eaux du bisse, soit pour le recouvrement des impôts. Il est en bois d'érable, d'une longueur de 1 m. 20, taillé de façon à figurer deux prismes triangulaires, juxtaposés en longueur, mais dont l'un aurait tourné, par rapport à l'autre, autour de l'axe commun, d'un

sixième de tour. Ainsi chaque face du premier prisme fait suite à une arête du second. Les arêtes des deux prismes sont tronquées sur toute leur longueur, formant ainsi des facettes de troncature de 7—11 mm. de large; elles portent les marques de famille, gravées sur les encoches en forme de cases, enfoncées de 1 mm. environ sur le plan de la facette de troncature.

Les faces des prismes ont une largeur de 20—40 mm. et portent, en chiffres romains (signes X—V—I et l, ce dernier trait mince ayant probablement la valeur de 1/2), en regard de chaque marque, les droits ou redevances correspondants. Il y a 6 groupes, soit un pour chaque village: St-Germain avec 40 marques, Chandolin 32, Drône 24, Granois 37, Ormône 29, Roumaz 30, au total 192 marques.

L'extrémité la plus épaisse porte une double courbure, l'autre est taillée en poignée pour que la main puisse le porter facilement. Sur la tranche de l'extrémité amincie se trouve une croix, et sur l'extrémité d'une face on lit les initiales J. N. D. B. Jean Nicolas Debons, suivies de la date 1821 inversée.

Un bâton analogue de 1831, provenant de Savièse, a été acquis en 1928 par le Musée d'Art et d'Histoire de Genève. C'est un bâton en bois, prismatique, aminci et arrondi en son milieu pour former poignée, avec, en cet endroit, une tête humaine sculptée en haut relief. Sur les arêtes tronquées du prisme sont les marques de familles gravées au couteau, et près de la poignée, les lettres: A. M. K. O (ou Q). S; sur les faces du prisme, en chiffres romains, les droits. Longueur 1,34 m.

Nous avons trouvé chez Jules Luyet un autre bâton portant la date

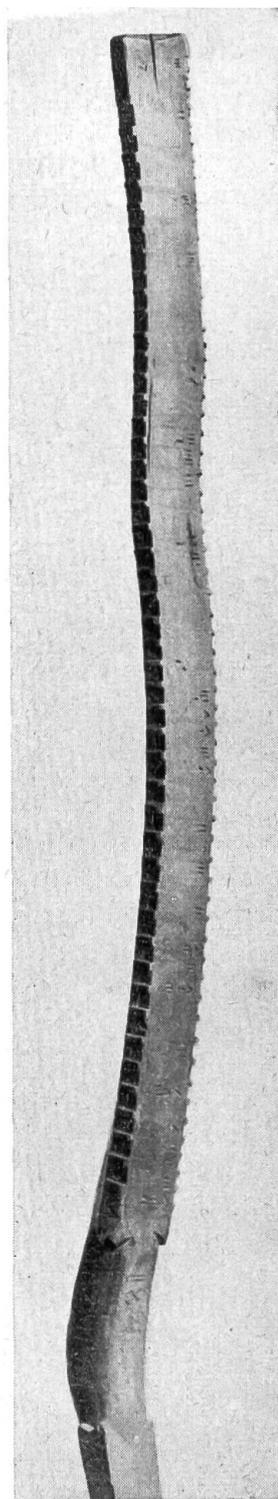


Photo Belalp Burgat & Paris, Lausanne.

Fig 2.
Marques de famille sur
les arêtes tronquées (détail).

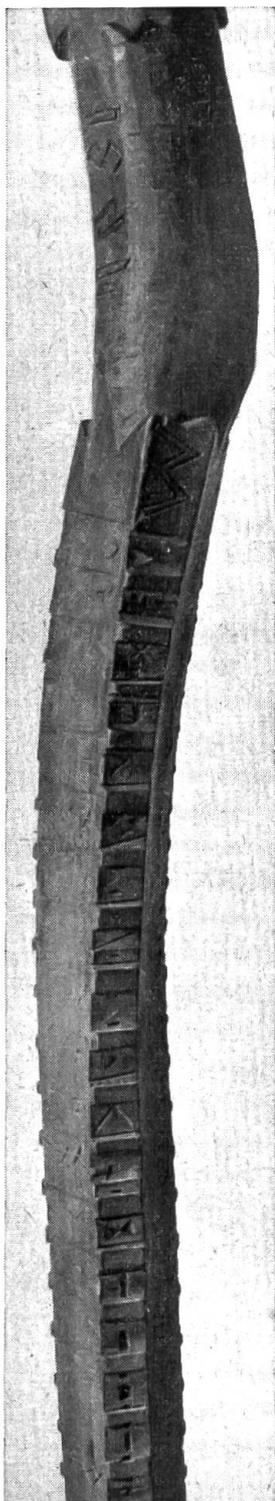


Photo Belalp Burgat & Paris, Lausanne.

Fig. 3.
Détail d'un fragment
du bâton à marquer.

de 1839; il a une longueur de 1,20 m. il est travaillé de la même manière que celui de 1841 que nous allons décrire. Les initiales sont J. T. G. on compte $58 + 101 + 59$ soit au total 218 marques avec 1108 droits. A l'une de ses extrémités il porte une branche oblique de 11 cm. servant comme poignée; à côté de la poignée, sur une arête tronquée, la lettre C et sur une autre C I.

Le premier catalogue saviésan écrit des marques, date de 1887; il a été établi par François de Bons d'Ormonne, et publié par B. Luyet dans le No 16 des cahiers valaisans du folklore, en 1930. On compte 400 marques.

Nous voudrions décrire un autre bâton à marques de Savièse de 1841. Celui-ci est un registre de répartition des eaux du bisse. Il diffère des autres par sa longueur 154 cm. et par sa forme: il a une courbe régulière vers son milieu; là est la poignée arrondie, longue de 10 cm. portant la date 1841 et les initiales G. I. L. P. Germain Ignace Luyet, Procureur, grand-père de Jules Luyet, actuellement à Roumaz. Après la courbe du milieu il est presque droit d'un côté, assez irrégulier de l'autre côté. Il est taillé de façon à former deux prismes triangulaires, juxtaposés bout à bout, de sorte qu'une face de l'un fait suite à une face de l'autre, dans le sens de la longueur, contrairement à celui de 1821. Les arêtes du prisme sont tronquées et forment 3 facettes sur chacun des 2 prismes, d'une largeur de 10-12 cm. A l'extrémité de chacune de ces facettes, près de la poignée, est gravée une lettre qui indique l'une des 6 grandes divisions de la répartition des eaux: M. Mouchy, S. Sylandan, O. Ouchet, M. Motona (petits saules) R. Rocher (du nom de la donatrice pour la construction des Brenlires) A. Arvisy.

A la suite de chaque lettre se succèdent, tout le long des facettes de troncature, de petites cases, c'est-à-dire des encoches enfoncées d'environ 2 mm.; elles sont séparées par un espace en relief de 2—7 mm; chaque case a une largeur de 8—12 mm. dans chacune d'elles on a taillé une marque individuelle: Mouchy en a 34, Sylandan 42, Ouchet 47, Motona 46, Rocher 37, Arvisy 63, soit au total 269. (192 dans celui de 1821, 218 dans celui de 1839).

Les faces prismatiques, larges de 30—43 mm., portent gravés en chiffres romains, le nombre de droits d'eau de chaque propriétaire de terrain. Ces chiffres sont inversés pour la lecture par rapport aux cases auxquelles ils se rapportent. Afin d'éviter toute confusion, des traits fins délimitent chaque espace en rapport avec la case du signe individuel. Ce détail n'existait pas dans le bâton de 1821, mais bien dans celui de 1839.

Certains espaces n'ont pas de chiffres, les autres peuvent avoir soit un seul chiffre, soit 2 ou 3 superposés. On a utilisé les chiffres ainsi: I. II. III. IIII. V. X. On voit parfois un trait mince qui indique peut-être un demi droit. Les chiffres superposés s'ajoutent entre eux mais ne se soustraient pas. Mouchy a 197 droits, Sylandan 180, Ouchet 178, Motona 180, Rocher 174, Arvisy 132, soit au total 1092.

Ce bâton a probablement été travaillé à la plane; les faces ont dû être polies avec un morceau de verre; elles sont parfois un peu concaves, ce qui pourrait provenir du polissage avec un verre à cassure curviligne. B. Luyet admet cette explication pour le bâton de 1821.

Les encoches ont dû être faites avec un couteau rectiligne, dont l'extrémité était très fine; le fond est toujours en lignes droites; certaines encoches ont un fond à plan incliné partant de la surface et finissant brusquement à l'autre extrémité, ce qui est l'indice d'une lame fine à tranchant rectiligne. L'instrument devait être parfaitement aiguisé.

L'ouvrier devait être très habile, on voit qu'il n'a pris aucune mesure précise: la longueur des cases comme les espaces qui les séparent sont irréguliers. Les lignes qui délimitent les chiffres des droits d'eau ont été tirées avec une règle.

Ce bâton est très bien conservé; quelques arêtes des séparations des cases seulement ont été enlevées par des chocs. A l'une des extrémités on voit 3 trous creusés par des larves d'insectes, avant l'utilisation du bois. Un peu de couleur rouge a été étendue sur les cases, pour mieux faire ressortir les signes individuels.

Ce registre si original, et d'un si beau travail, a été en usage jusque vers 1860; il a fait place alors à un registre manuscrit. C'est là un excellent exemple de l'esprit de traditionalisme des habitants de Savièse, qui se manifeste de tant de manières: conservation du patois, du costume, des ormeaux taillés pour la feuille, etc. En 1841 on savait en général lire et écrire, on aurait donc pu inscrire les noms des familles utilisant l'eau du bisse, dans un carnet et ajouter à côté le nombre des droits. Mais non, les ancêtres ont utilisé un bâton à marques; on consacra de longues journées à en fabriquer un nouveau, plus grand, capable de recevoir toutes les marques d'une population devenue plus nombreuse. *L'ardjyou* ou « commandeur d'eau » se condamnera à porter en main, de village en village, cet instrument encombrant à cause de sa longueur; il lui faudra apprendre par cœur les 269 marques de famille, ce qui représente un effort de mémoire considérable, car beaucoup ne se différencient que par de tout petits détails; il est nécessaire de les connaître sans hésitation, car toute erreur aurait des conséquences graves.

On voit dès lors tout l'intérêt que présente ce bâton à marques, le dernier et le plus perfectionné de tous ceux qui ont été fabriqués à Savièse.

Quelques coutumes vaudoises.

par A. Guidoux, Chavannes-le-Chêne.

La Mavougne

Voici quelques détails sur la coutume de la «Mavougne».

Cette coutume était fixée au jour du Mardi-gras (qui n'existe en somme pas chez nous protestants mais qui est le mardi précédent les «Brandons»¹. Ce jour-là, les écoliers, en sortant de la classe du matin, à 11 heures, s'en allaient par le village, de maison en maison, chantant devant les portes: «Mavougne, tirevougne; tire la queue à la grenouille!»(cette dernière phrase me semble



Ma - vou - gne tir' vou - gne

ajoutée à l'ancienne formule, un peu comme: «Aux armes citoyens, *tas de coquins!*) Les enfants chantaient aussi d'autres chants et portaient des cornets et des sachets pour y enfouir le produit de

¹ Le dimanche des Brandons est fixé, dans le canton de Vaud, au même dimanche que le 1^{er} dimanche du Carême catholique.